Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-72809-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-72810-8 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2013-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

François Blais
Québec, avril 2015

François Blais
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* qui, conformément à la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, contient un bref rapport des activités de la Commission se terminant au 30 juin 2014.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. En vertu des règles gouvernementales en vigueur, la Commission présente dans son rapport les modifications qu'elle a apportées à son plan stratégique au cours de l'année. Elle fait également état des travaux réalisés dans le cadre de la mise en place de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Cette opération sera au cœur des activités de la Commission pour les cinq prochaines années et a entraîné des ajustements importants dans les pratiques des collèges et dans celles de la Commission. À cet égard, des efforts remarquables ont été consentis de part et d'autre pour établir les meilleures conditions de réussite possible afin que cet exercice soit utile et profitable aux collèges et qu'il favorise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au bénéfice des étudiants.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à trois autres opérations en cours, à savoir celles portant sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés ainsi que l'opération sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés, incluant l'évaluation d'un programme. De plus, la Commission a continué d'examiner les politiques, les plans et les rapports de suivi à ses recommandations que les collèges lui transmettent pour évaluation.

Enfin, la Commission a rendu publics, en juin 2014, les résultats de la tournée des collèges amorcée en décembre 2012. En allant ainsi à leur rencontre vingt ans après le début de ses activités, elle a voulu établir un portrait du développement de la culture d'évaluation dans chacun d'entre eux et mesurer l'impact de ses travaux à cet égard. Les résultats de cette tournée sont probants et confirment que les collèges ont acquis l'expérience nécessaire pour entreprendre l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce qui conforte d'ailleurs la Commission dans le choix qu'elle a fait d'aller dans cette direction.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel de la Commission pour la qualité du travail accompli ainsi que toutes les personnes qui ont participé bénévolement à nos travaux à titre d'experts ou de membres des comités consultatifs. Leur engagement et leur participation remarquables ont contribué à la réalisation de notre mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Céline Durand
Québec, avril 2015

Table des matières

Fiabilité des données et des contrôles afférents ... 7

Chapitre 1 - La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ... 9

Présentation de la Commission ... 9

Vision ... 9

Mission et valeurs ... 9

Mandat ... 9

Composition et structure organisationnelle ... 10

Approche et processus d'évaluation ... 10

Approche privilégiée ... 10

Création de comités consultatifs ... 10

Appel à des experts externes ... 11

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements ... 11

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du suivi des politiques et des plans ... 12

Diffusion des rapports d'évaluation ... 12

Chapitre 2 - Résultats ... 13

Faits saillants 2013-2014 ... 13

Actualisation du Plan stratégique 2012-2017 ... 13

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017 ... 14

Résultats détaillés pour l'année 2013-2014 ... 17

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017 ... 17

Mise en place d'une nouvelle approche ... 17

Première orientation – Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace ... 18

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité ... 18

Soutenir les établissements dans la mise en place d'un système de suivi ... 20

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement ... 20

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges ... 21

Deuxième orientation – Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial ... 24

Reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires ... 24

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale ... 24

Déployer des stratégies de communication pertinentes ... 25

[illegible] ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Mise en œuvre de la stratégie de communication ..... [illegible]

Chapitre 5 - Ressources de la Commission au 31 mars [illegible] ..... [illegible]
Ressources humaines ..... [illegible]
Ressources budgétaires et financières ..... [illegible]
Ressources informationnelles ..... [illegible]

Chapitre 6 - Exigences législatives et gouvernementales ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Structure de la Commission ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Accueil de délégations étrangères ..... [illegible]
Publications ..... [illegible]
Éthique et déontologie ..... [illegible]
Accès à l'égalité en emploi ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web ..... [illegible]
Développement durable ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Politique linguistique ..... [illegible]
Protection des renseignements personnels et accès à l'information ..... [illegible]
Gestion des ressources informationnelles ..... [illegible]
[illegible] ..... [illegible]
Recommandations du Vérificateur général du Québec ..... [illegible]

Annexe I ..... [illegible]
Annexe II ..... [illegible]
Annexe III ..... [illegible]
Annexe IV ..... [illegible]
Annexe V ..... [illegible]
Annexe VI ..... [illegible]
Annexe VII ..... [illegible]
Annexe VIII ..... [illegible]
Annexe IX ..... [illegible]
Annexe X ..... [illegible]

Fiabilité des données et des contrôles afférents

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Chapitre 1

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2014, quatre commissaires sont en poste. Il s'agit de Mme Céline Durand, présidente, ainsi que de MM. Benoît Dubreuil, John Rogers et Richard Pigeon. Vingt-deux personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe 1.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus autonomes et en voie d'assumer pleinement la réalisation de leur mission.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 11 et 13(4.1) de sa Loi, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée un tel comité pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. L'annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2013-2014.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Ce processus s'applique autant à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, à l'évaluation institutionnelle, à l'évaluation de programmes d'études qu'à l'évaluation de l'efficacité de l'un ou l'autre des mécanismes d'assurance qualité des collèges, c'est-à-dire les politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ainsi que les plans stratégiques et les plans de réussite. Les opérations qu'elle mène à cet effet dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2
Résultats

Faits saillants 2013-2014

Selon la procédure en vigueur, la Commission a transmis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science son projet de *Plan stratégique 2012-2017* en février 2013. Le plan a été approuvé par les différentes instances gouvernementales concernées au cours du printemps et adopté par le Conseil des ministres le 19 juin suivant. Le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission a été déposé à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2013.

Les résultats livrés dans le présent rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs de ce plan stratégique. La comparaison avec les résultats présentés dans le rapport annuel précédent ne sera pas toujours possible. En effet, pour l'année 2012-2013, la Commission s'était donné des objectifs stratégiques annuels inspirés de ceux du *Plan stratégique 2007-2012*, tout en prenant en compte les choix mis de l'avant dans le plan soumis pour approbation par le gouvernement. Bien que les objectifs et les indicateurs retenus ne soient pas tout à fait les mêmes pour ces deux années, les résultats de 2012-2013 sont mis en parallèle avec ceux de 2013-2014 lorsque cela s'y prête.

Actualisation du *Plan stratégique 2012-2017*

En juin 2014, la Commission a fait le bilan annuel de ses activités, incluant celles liées à sa planification stratégique. Cet exercice lui a permis de revoir cinq cibles en fonction de l'évolution des dossiers en plus d'ajouter à son *Plan stratégique 2012-2017* un indicateur et une cible. Dans son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*, la Commission avait déjà annoncé le retrait de l'objectif visant à supporter les collèges dans la mise en place d'un système d'information leur permettant de suivre les résultats de l'application des composantes de leur système d'assurance qualité. Jugeant a posteriori qu'elle pouvait difficilement intervenir dans l'organisation d'un mécanisme institutionnel permanent, elle a plutôt choisi d'intégrer ses préoccupations à ce sujet ainsi que l'information pertinente pour les collèges dans le document de référence élaboré à leur intention en vue de l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce document a été rendu public en mai 2013.

En vertu des règles gouvernementales prévalant lorsque des modifications sont apportées aux orientations, aux axes ou aux objectifs d'un plan stratégique en vigueur, la Commission a soumis, en juin 2014, les changements apportés à son plan au Secrétariat du Conseil du trésor et au ministère du Conseil exécutif. Ces derniers ont déterminé que les ajustements proposés ne requerraient pas leur approbation et qu'ils pouvaient donc se faire par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion. Les mentions « Retrait », « Modification » et « Ajout » sont donc inscrites aux endroits appropriés dans le tableau du sommaire des résultats présenté ci-après.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2013-2014**	Résultats 2012-2013	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	Objectif annuel légèrement dépassé.	Objectif annuel atteint.	18
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	s. o.	19
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	**Retrait officiel de l'objectif en juin 2014.**	Retrait.	20
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %	**Retrait officiel en juin 2014.**	Retrait.	20
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	20
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	4 établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	21
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. (Modification de l'échéance en juin 2014)	Objectif annuel atteint.	s. o.	21
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	s. o. Cible reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015.	s. o.	22
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. (Modification du % de la cible en juin 2014)	s. o. Le pourcentage de la cible initiale (100 %) a été ramené à 70 %.	s. o.	22

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2013-2014**	Résultats 2012-2013	Page
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	23
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	24
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	25
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.	Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. Objectif annuel non atteint.	s. o.	26

Faire reconnaitre l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	28
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. [Ajout en juin 2014]	Automne 2014. [Ajout en juin 2014]	En cours.	s. o.	28
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	À venir.	s. o.	29
	Reconnaissance internationale de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE).	Automne 2017. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Cible reportée du printemps 2013 à l'automne 2017.	Objectif non atteint.	29
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Précision de la cible. Ajout de l'année de départ de la production des bilans.	s. o.	30
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint.	s. o.	31
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014.	Objectif annuel atteint.	31
	Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	s. o.	32

Résultats détaillés pour l'année 2013-2014

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2013-2014.

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Contrairement à la section consacrée aux ressources où les résultats présentés se réfèrent à l'exercice financier (1er avril 2013 au 31 mars 2014), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi, c'est-à-dire du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Mise en place d'une nouvelle approche

En optant pour un processus systémique et cyclique mis en œuvre dans chaque collège sur une période de cinq ans, la Commission inscrit la poursuite de ses travaux dans une approche plus globale. Plutôt que d'examiner la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans par des évaluations ciblées et ponctuelles, la Commission évalue dorénavant, de façon cyclique, l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement en portant une attention à l'efficacité des mécanismes associés aux différents éléments de son mandat. L'approche adoptée prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue.

À l'exception de la réalisation d'une phase de validation, dont il sera question ci-après, et de la production de bilans annuels, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les opérations d'évaluation antérieures menées par la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit. Comme à son habitude, la Commission a mis sur pied un comité consultatif pour l'assister dans les travaux relatifs à cette opération. Ce comité est composé de dix-huit personnes provenant des milieux collégial et universitaire ainsi que de divers milieux en lien avec les établissements d'enseignement collégial ou avec l'objet d'évaluation de cette opération. La liste des membres du comité est présentée à l'annexe 2.

Le premier cycle d'audit a été amorcé au printemps 2013 et l'objectif de départ est de le compléter à l'automne 2018. Chaque collège a reçu son propre calendrier qui comprend, en séquence, la session à laquelle auront lieu les visites de formation et d'audit, le moment du dépôt de leur rapport d'autoévaluation et celui de la transmission de la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission. Ainsi, à l'exclusion d'une phase de validation préalable, le calendrier du premier cycle comprend huit vagues d'audit, c'est-à-dire deux vagues par année.

PREMIÈRE ORIENTATION
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges	[illegible]	[illegible]
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes	[illegible]	[illegible]

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité

Information et soutien offerts aux collèges

[illegible]

Résultats 2013-2014

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, la Commission a examiné dix-sept PIEA, dont seize d'entre elles reçues au cours de l'année. Elle a adopté les rapports d'évaluation relatifs à ces politiques et elle en a remis treize aux collèges concernés. Quatre rapports adoptés à la fin de l'année ont été transmis au début du mois de juillet 2014. Dans près de la moitié des rapports transmis (6/13), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Par ailleurs, elle a adressé au moins une recommandation à sept collèges et ces derniers doivent y donner des suites appropriées. À l'exception d'un établissement créé à l'automne 2013, tous les collèges ont une PIEA évaluée par la Commission.

La Commission a également examiné dix-huit des vingt PIEP reçues au cours de l'année. Au total, elle a adopté les dix-huit rapports d'évaluation correspondants et elle en a transmis quatorze. Les quatre rapports adoptés à la fin de l'année ont été remis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2014. Dans la plupart des rapports transmis (13/14), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Enfin, au terme de la période visée, quatre collèges n'avaient pas encore déposé la première version de leur politique et deux politiques reçues, dont l'une en fin d'année, étaient en cours d'évaluation.

Si l'on considère les trente-six politiques reçues avant le printemps 2014, trente-quatre (94 %) d'entre elles ont été examinées par la Commission. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces politiques sont présentés à l'annexe III, aux pages [illegible] pour les PIEA et [illegible] pour les PIEP.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page [illegible] du présent rapport.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, la Commission a reçu et examiné dix documents relatifs aux plans stratégiques : quatre plans, cinq actualisations et le plan de réussite d'un cégep. Au total, elle a adopté les dix rapports d'évaluation correspondants et elle en a transmis huit. Les deux rapports adoptés à la fin de l'année ont été transmis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2014. Dans tous les cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur étaient apportées comportaient les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces plans sont présentés à l'annexe VI, à la page [illegible] du rapport.

Tous les plans stratégiques reçus au cours de la période visée ont été examinés, ce qui correspond à 100 % de l'objectif.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire[3]. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a reçu un plan de réussite qu'elle a examiné et le rapport d'évaluation adopté en juin a été transmis au collège concerné au début du mois de juillet 2014. Les jugements découlant de l'évaluation de ces plans sont présentés en annexe, à la page [illegible] du rapport.

Objectif 5 : *Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.*

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission	100 %	En continu. 47 % des recommandations restantes reliées aux dossiers traités ont été levées.

3. En vertu de l'annexe budgétaire [illegible] du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement dédié à la mise en oeuvre de ce plan.

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été convenu de déterminer avec chaque collège du délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Enfin, ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la page 11 du rapport.

Traitement des suivis

Avant d'entreprendre le vaste chantier de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collège. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collèges dont le cas a été jugé problématique, la procédure suivante a été établie : sur la base des résultats de son analyse, la Commission propose au collège un traitement intégré des recommandations adapté à sa situation; le collège inscrit ensuite cette proposition, modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel qu'il remet à la Commission; celle-ci examine alors les plans reçus et transmet à chacun des collèges un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier pour la mise en œuvre du plan d'action. Dans les autres cas, elle propose de donner suite aux recommandations en les regroupant ou non, selon les thèmes abordés. Des suites sont alors données par les collèges selon l'échéancier déjà convenu, ce dernier pouvant cependant être modifié au besoin.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

Résultats 2013-2014

Au cours de la période visée, la Commission a souhaité mesurer l'atteinte de la cible retenue dans son plan stratégique. Toutefois, l'exercice s'est avéré plus complexe que prévu, principalement en raison du fait que son système d'information ne lui permettait pas d'extraire et de traiter toutes les données nécessaires à l'établissement d'un portrait annuel quantitatif. La Commission a donc décidé de bonifier son système de collecte et de traitement de données au cours de l'année 2014-2015 et reverra l'indicateur et la cible retenus au départ.

Au cours de l'année, la Commission a complété l'exercice en faisant des propositions de traitement à quatre collèges devant se doter d'un plan d'action institutionnel. Ainsi, sept des neuf collèges dans cette situation ont déposé leur plan au 30 juin 2014 : trois plans ont été entérinés par la Commission en 2012-2013 et quatre l'ont été au cours de la présente année. Un collège a pour sa part décidé de donner des suites de la façon habituelle et le dernier n'a pas encore répondu à la proposition de la Commission.

Si l'on considère uniquement les sept collèges ayant inscrit leur démarche dans un plan d'action, cinq d'entre eux ont donné des suites en 2013-2014, lesquelles ont amené la Commission à lever huit recommandations, dont la moitié portait sur l'évaluation institutionnelle. Depuis le début de l'exercice, les collèges ont ainsi donné des suites satisfaisantes à 38,7 % des recommandations inscrites dans les plans d'action (29/75) : huit cette année, six au cours de l'année 2012-2013 et quinze autres ont été levées par la Commission lors de l'adoption des plans.

Comme c'est le cas chaque année, la Commission a poursuivi l'examen des suivis déposés par les autres collèges. Elle a adopté vingt-cinq rapports de suivi qu'elle a transmis aux collèges concernés. Les dossiers examinés au cours de l'année touchent trois opérations : l'évaluation institutionnelle (11), l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (10) et l'opération d'évaluation de programme réalisée en 2005-2008 (4). Dans 56 % des cas (14/25), elle a jugé que les collèges avaient donné des suites satisfaisantes. Au total, 59 % (31/53) des recommandations en vigueur reliées aux dossiers de ces collèges ont été levées en 2013-2014.

Si l'on considère l'ensemble des dossiers traités au cours de l'année, près de la moitié des recommandations (47 %) encore inscrites à ces dossiers ont été levées (60/128).

DEUXIÈME ORIENTATION
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013.	s. o. Objectif atteint à l'hiver 2013.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. **[Ajout en juin 2014]**	Automne 2014. **[Ajout en juin 2014]**	Nouvel indicateur et nouvelle cible. Sollicitation de l'expert externe en mars 2014.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	s. o.
Reconnaissance internationale de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* [INQAAHE].	Automne 2017. **[Modification de la cible en juin 2014]**	Objectif non atteint selon la cible initiale qui a été reportée, en cours d'année, du printemps 2013 à l'automne 2017.

Reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond aux meilleures pratiques. Elle a donc sollicité la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leur compétence en la matière afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document de référence. Destiné à informer les établissements du réseau collégial, ce document présente notamment les fondements de l'opération d'audit, les critères retenus et les procédures d'audit. Les commentaires reçus ont confirmé la pertinence de plusieurs des choix de la Commission, dont l'approche retenue – un audit – et la définition de certains concepts, tel celui de la qualité. Ils ont également permis de bonifier le document à bien des égards, notamment la différenciation des concepts d'assurance qualité interne et externe ainsi que la description des critères d'évaluation.

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année visée, l'objectif ayant été atteint à l'hiver 2013.

Validation du processus d'évaluation par un expert externe

La Commission exerce son mandat dans le réseau collégial québécois depuis vingt ans et elle y a mené une vingtaine d'opérations touchant tous les objets d'évaluation que lui confère sa Loi. À la lumière des résultats de ses recherches sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences

d'assurance qualité et à la suite de missions effectuées en Europe et au Canada en 2011-2012, la Commission a pu constater que, dans le cadre de l'exercice de son mandat, ses pratiques se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs dans le monde.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond bien aux meilleures pratiques. Pour ce faire, elle a sollicité, en 2012-2013, la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leurs compétences afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document devant servir de référence lors de la mise en œuvre de l'opération. Cet exercice fructueux lui a permis notamment de bonifier le document en plus de confirmer la pertinence de l'approche retenue.

Résultats 2013-2014

En mars 2014, la Commission a sollicité la collaboration d'une experte internationale afin de valider, cette fois-ci, la mise en œuvre de la nouvelle approche d'évaluation. Cette personne s'est vu confier le mandat d'examiner l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques reconnues internationalement dans le domaine. Pour ce faire, elle devait participer, à titre d'observatrice, à l'une des quatre visites de la phase de validation prévue à l'automne 2014 et produire ensuite un rapport d'observation pour documenter son analyse. Au moment du bilan annuel de sa planification stratégique en juin 2014, la Commission a ajouté un indicateur accompagné d'une cible en lien avec ce mandat.

Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année de référence, cette évaluation devant se dérouler au cours de l'année 2016.

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale

La Commission entend faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide développé à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Le dossier alors soumis par la Commission a été jugé incomplet en mai 2013.

Résultats 2013-2014

La reconnaissance souhaitée par la Commission nécessite notamment un rapport d'auto-évaluation de l'organisme et un rapport d'évaluation provenant d'une agence ou d'un expert externe. Au départ, la Commission envisageait de réaliser cette action au cours de l'hiver 2014. En décembre 2013, elle a décidé qu'elle effectuerait une évaluation complète en 2016 et qu'elle entreprendrait ensuite une nouvelle démarche pour faire reconnaître ses pratiques. Au mois de

janvier suivant, elle a fait part à l'INQAAHE de ses intentions à cet égard. Cette échéance est d'autant plus signifiante que la Commission en sera alors à sa troisième année d'implantation de la nouvelle approche d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et qu'elle aura déjà produit un bilan de la phase de validation ainsi que deux bilans annuels de l'opération.

Objectif 7 : Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. (**Modification de la cible en juin 2014**)	Objectif non atteint selon la cible initiale dont l'année de départ a été précisée en cours d'année.
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint. Rédaction du rapport complété comme prévu en juin 2014.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014. Lancement du bilan en juin 2014 auprès de 75 personnes.
Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	Données insuffisantes pour mesurer le taux de satisfaction.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses produits au terme des opérations de la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations ainsi que les résultats de ses travaux et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès de ses partenaires du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle entend accroître le rayonnement de son témoignage en axant désormais ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics, mais aussi auprès de la population. À cet effet, elle a élaboré une stratégie de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017*. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la page 36 du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014.

Résultats 2013-2014

La Commission a constaté que les modifications apportées à l'échéancier des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collèges remettaient en cause la pertinence de présenter un bilan pour l'année 2013-2014 puisque les résultats de la phase de validation ne pourraient être produits avant la fin de l'année 2014. Pour que cet exercice soit pertinent et utile aux collèges, elle a donc décidé de procéder à un premier bilan annuel uniquement à la fin de l'année 2014-2015. Elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Synthèse des opérations d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission élabore et rend public un rapport synthèse présentant ses principaux constats et proposant, lorsque cela s'y prête, des pistes d'amélioration susceptibles d'aider les collèges à augmenter et maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent.

Résultats 2013-2014

À l'automne 2013, la Commission a amorcé les travaux préparatoires à la rédaction du rapport synthèse sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés. Il a alors été convenu qu'un seul rapport synthèse serait produit avant l'été 2014. En parallèle à l'analyse des résultats de cette opération, elle a également travaillé à la mise à jour du portrait de l'évolution des indicateurs de réussite présenté dans le rapport synthèse qu'elle a publié en 2004 sur l'évaluation des plans de réussite. Ces deux documents ont été adoptés le 17 juin, sous réserve de vérifications ultérieures avant d'en assurer la publication et la diffusion auprès des publics cibles à l'automne 2014.

Synthèse des opérations de la Commission depuis 1993

La visite des collèges amorcée en décembre 2012 à l'occasion du 20^e anniversaire de la Commission est liée à la volonté d'informer régulièrement les publics cibles sur les opérations qu'elle réalise et les résultats qui en découlent. L'objectif plus spécifique à ces rencontres consistait à offrir à chaque collège l'occasion de dresser un portrait institutionnel de l'impact des opérations qu'elle a menées sur l'évolution de l'expertise du collège en matière d'évaluation et de faire un portrait de l'ensemble des mécanismes, incluant leur cycle d'application, qu'il a mis en place pour assurer la qualité continue de la formation. Ainsi, elle souhaitait mesurer l'impact de ses travaux sur les collèges pour ensuite témoigner du développement d'une culture d'évaluation dans le réseau collégial. Au delà du témoignage sur les effets de ses travaux, la Commission a voulu aussi faire œuvre utile en permettant aux collèges de faire le point sur leurs mécanismes avant la mise en œuvre de l'opération consacrée à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi comme prévu les visites et elle a rencontré une quarantaine d'établissements dans le cadre de cette activité. Elle a décidé d'associer à cette démarche les collèges de création récente afin qu'ils comprennent mieux son rôle à leur égard, dans le respect de leurs obligations réglementaires. Au 30 juin 2014, quatre-vingt-seize collèges sur cent avaient reçu la visite de la Commission et, parmi les quatre derniers à visiter, deux sont de création récente.

Au printemps 2014, la Commission a procédé aux travaux d'analyse de l'information colligée lors de ces rencontres et elle a également fait une synthèse des grands constats qui se dégagent de la vingtaine d'opérations réalisées depuis 1993. Les résultats de son analyse sont présentés dans un bilan qu'elle a rendu public au début du mois de juin 2014, en marge du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC). Ce colloque regroupe des centaines de personnes – principalement des professeurs et des professionnels – œuvrant dans les collèges. En procédant de cette manière, la Commission souhaitait rejoindre, en plus des directions de collèges et de ses principaux partenaires, le plus grand nombre possible de personnes concernées par ses travaux. [illegible] personnes ont assisté au lancement. Le bilan, qui a aussi été diffusé sur le site Internet de la Commission, a été fort bien reçu par les principaux groupes auxquels il s'adressait.

Intitulé *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expériences partagées*, ce document présente les principales conclusions des opérations menées par la Commission depuis 1993 et les résultats de la tournée des collèges. Il présente aussi les témoignages des personnes ayant présidé la Commission et d'acteurs du réseau collégial.

Les résultats de la tournée montrent que les collèges maîtrisent de mieux en mieux la mise en œuvre des mécanismes réglementaires et légaux relatifs aux programmes d'études, à l'évaluation des apprentissages et à la planification stratégique de même qu'à celle liée à la réussite. Après vingt ans d'expérience partagée en matière d'évaluation, ils sont maintenant mieux en mesure d'assurer que leurs actions s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la qualité. La teneur des échanges lors de la tournée illustre leur volonté d'aller de l'avant et de prendre le virage proposé en examinant l'efficacité des mécanismes d'évaluation qu'ils ont mis en place. À quelques reprises déjà, la Commission s'est dite convaincue que les collèges possédaient l'expérience nécessaire pour assumer de plus grandes responsabilités en matière d'évaluation. Les résultats de la tournée confirment que tel est le cas et confortent la Commission dans le choix qu'elle a fait de passer d'une évaluation par objet à une évaluation systémique.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée

Résultats 2013-2014

Pour mesurer le taux de satisfaction à l'égard de l'information diffusée sur son mandat et sur ses travaux, la Commission a élaboré, au printemps 2014, un questionnaire qu'elle a mis en ligne sous la mi-mai. Vu le nombre restreint de répondants (moins de [illegible]), il n'a pas été possible d'établir un taux de satisfaction significatif. La méthodologie utilisée pour ce sondage est présentée à l'annexe [illegible]. Elle sera affinée au cours de la prochaine année afin de favoriser un meilleur taux de participation.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2013-2014

[illegible]

Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Résultats 2013-2014

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Chapitre 3

Représentativité des moins de 35 ans

Groupe d'âge	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Moins de 35 ans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
35 ans à 54 ans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
55 ans et plus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Enfin, deux personnes ont quitté la Commission, dont une pour la retraite. D'ici le mois de mars 2016, quatre personnes seront admissibles à la retraite.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

2012	2013	2014
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Formation du personnel

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 797 $ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, dix-sept employés représentant 70,8 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation pour un total de quarante-sept jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 1,1 % de la masse salariale et atteint ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel	Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
2009-2010	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2010-2011	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2011-2012	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2012-2013	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2013-2014	17 (70,8)	20 797 $	47	1,1

Près de la moitié du budget (50,8 %) dédié à la formation et au développement du personnel a été consacrée à deux domaines particuliers : celui des congrès, colloques et conférences pour près du 1/3 des dépenses (30,8 %) et celui de l'informatique et de la bureautique pour le reste.

6. [illegible]

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Congrès, colloques et conférences	30,0 %	50,0 %	5,0 %	71,7 %	60,4 %
Administration	58,1 %	3,0 %	15,0 %	3,2 %	0,0 %
Communication	7,2 %	3,0 %	4,0 %	0,0 %	9,1 %
Informatique et bureautique	3,7 %	34,0 %	76,0 %	25,1 %	21,0 %
Autres	1,0 %	10,0 %	0,0 %	0,0 %	9,5 %

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Cette entente couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes, dont le programme d'aide aux employés et le programme de soutien aux activités physiques. Les données relatives à cette aide sont intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Ressources budgétaires et financières

En 2013-2014, la Commission disposait d'un budget de 2 490 600 $, ce qui correspond à une diminution de 0,23 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années et pourcentage de la variation entre les deux dernières années (en milliers de $)

Catégories	2011-2012 ($)	2012-2013 ($)	2013-2014 ($)	Variation (%)
Traitement	1 920 900	1 920 900	1 920 900	0,00
Fonctionnement	539 600	539 100	533 200	1,09
Immobilisation	20 000	20 000	20 000	0,00
Amortissement	20 000	16 500	16 500	0,00
Total	**2 500 500**	**2 496 500**	**2 490 600**	**0,23**

En 2013-2014, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 298 647 $, soit une variation à la hausse de 12,6 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par une augmentation des dépenses de traitement, celle-ci résultant des mouvements survenus au sein du personnel et du fait qu'en conséquence, quelques postes n'ont pas été occupés durant l'année complète. La Commission a par contre diminué ses dépenses de fonctionnement de près de 17 % par rapport à l'année 2012-2013.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années (en milliers de $)

Catégories	Dépenses réelles 2012-2013 ($)	Dépenses réelles 2013-2014 ($)	Écart ($)	Variation (%)
Traitement	1 518 063	1 841 092	323 029	21,3
Fonctionnement	492 468	434 782	-57 686	-11,7
Immobilisation	14 295	19 765	5 470	38,3
Amortissement	17 101	3 008	-14 093	-82,4
Total	**2 041 927**	**2 298 647**	**256 720**	**12,6**

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 61 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 32 366 $, ce qui représente 6,1 % du budget de fonctionnement et une diminution comparativement à l'an dernier (6,3 %). L'écart s'explique en partie par le fait que trois des huit consultations auprès des membres des comités consultatifs ont eu lieu par voie électronique.

Participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts ($)	% budget de fonctionnement
2009-2010	76	125 762	19,9
2010-2011	54	58 450	10,5
2011-2012	65	84 832	15,7
2012-2013	71	66 770	12,4
2013-2014	61	32 366	6,1

Ressources informationnelles

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 750 $ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 985 $ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 19 765 $ consacrés au développement du parc informatique.

La rubrique « Gestion des ressources informationnelles » présentée au prochain chapitre contient l'information pertinente à ce sujet ainsi que celle relative à l'élaboration et à la mise en place du projet de bureau sans papier dans les processus d'évaluation de la Commission.

Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités est présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, la Commission a tenu dix réunions totalisant dix jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 128 rapports d'évaluation et elle en a transmis 103 aux collèges concernés. La différence entre le nombre de rapports adoptés et transmis s'explique par le fait que certains d'entre eux ont été adoptés à la fin de l'année 2013-2014 et transmis aux collèges concernés au mois de juillet 2014.

Comité de liaison

Dans la foulée des travaux sur la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a décidé de créer un comité de liaison à l'automne 2013. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés et un représentant respectivement des collèges privés non subventionnés et des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission agit à titre de secrétaire de ce comité. La liste des membres du comité est présentée à l'annexe III. Ce comité est un lieu d'information et d'échanges visant à assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial concernant les divers volets du mandat de la Commission, et ce, dans l'optique de l'amélioration continue des pratiques en matière d'évaluation. En 2013-2014, le comité s'est réuni à quatre reprises.

Accueil de délégations étrangères

Au cours de l'année, la Commission a reçu deux délégations étrangères. Ces rencontres, souvent jumelées avec celles d'autres organismes, ont porté sur la mission, le mandat et le fonctionnement de la Commission ainsi que sur ses procédures et ses mécanismes, le tout situé dans le contexte de la réglementation de l'enseignement collégial québécois. En janvier 2014, elle a ainsi rencontré des représentants de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-SUP), organisation ayant pour mission d'assurer la qualité de l'enseignement et de la formation dans les institutions d'enseignement supérieur privés et publics du Sénégal. Le résultat de cette rencontre s'est matérialisé, au mois d'avril, par la signature d'une entente en vue d'établir un partenariat favorisant les échanges sur les processus et les outils respectifs de même que l'exploration de programmes de partage de l'expertise et de collaboration à des activités communes ou propres à chaque organisation. En collaboration avec l'Association canadienne des collèges communautaires du Canada (ACCC), la Commission a aussi rencontré des représentants du Secrétariat de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation du Brésil (SETEC) en mars 2014.

Publications

En 2013-2014, la Commission a publié les quatre documents suivants : *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée, Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Guide des experts, Plan d'action de développement durable 2010-2015* et son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*. Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2013. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 83.

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte actuellement près de 2 300 rapports d'évaluation adressés aux collèges depuis 1993 ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 87.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code est accessible sur le site Internet de la Commission[7]. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit ainsi que son engagement à la confidentialité.

7. http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/Liste1_documents/SAGC_Guide_experts_Janvier_2013.pdf

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2013-2014, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
1	2	0	0	3

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2014[6]

Effectif total (personnes)	29

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Une des trois personnes embauchées au cours de l'année fait partie des groupes cibles. La Commission atteint ainsi le taux d'embauche visé de 25 %, ce qui n'était pas le cas lors des trois années précédentes.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor et étant donné la logique des petits nombres et le souci de préserver la confidentialité des personnes concernées, il a été convenu que la Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier. Les taux relatifs à l'embauche des jeunes et à la représentativité des moins de 35 ans se retrouvent sous la rubrique « Recrutement et renouvellement du personnel » à la page 37 du présent rapport.

6 Incluant deux postes en prêt de service.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

[illegible]

[illegible]

Développement durable

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Activités réalisées au cours de l'année au regard du plan d'action

Objectif gouvernemental

[illegible]

Objectif organisationnel

[illegible]

Action

[illegible]

Cible et indicateur

- [illegible]
- [illegible]

Résultats de l'année

[illegible]

Cible et indicateur

- [illegible]
- [illegible]

Résultats de l'année

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Occupation et vitalité des territoires

[illegible]

Politique linguistique

[illegible]

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

[illegible]

Protection des renseignements personnels

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Selon la procédure gouvernementale en vigueur concernant la gestion des ressources informationnelles, la Commission a procédé, en février 2014, à la validation des orientations retenues pour l'implantation du bureau sans papier auprès du dirigeant sectoriel de l'information du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Après avoir reçu la confirmation qu'elle pouvait poursuivre ses travaux sans inscrire sa démarche dans le processus prévu pour les développements informatiques ayant une certaine envergure, la Commission a examiné les solutions disponibles sur le marché et opté pour celle qui lui permettait de combler le plus grand nombre de ses besoins au moindre coût. En avril 2014, elle a procédé au choix d'un fournisseur et à la mise en place de la solution selon le calendrier d'implantation prévu. En parallèle, elle s'est assurée que les personnes qui auraient à modifier leurs pratiques de travail, notamment lors des visites dans les établissements, bénéficient de la formation et des outils requis. Par ailleurs, la Commission a communiqué à quelques reprises avec les collèges pour les informer du virage numérique dans la transmission de documents et des exigences que cela entraînerait dans la préparation de leurs documents à transmettre. Enfin, en juin 2014, elle a communiqué avec une douzaine d'entre eux pour leur présenter la solution informatique et les inviter à participer à une phase d'expérimentation permettant de valider son bon fonctionnement avant d'en faire la présentation officielle aux collèges.

Bonis au rendement

Le décret du 27 mars 2013 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, aucun boni au rendement n'a été accordé, au cours de l'exercice 2013-2014, au cadre et aux membres de la Commission en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

ANNEXES

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Annexe I
Organigramme au 31 mars 2014

Présidente
Céline Durand
Danièle Maheux, adjointe administrative

Commissaire
Richard Pigeon

Commissaire
John Keyes

Commissaire
Benoît Dubreuil

Secrétaire générale
Nathalie Savard
Gina Larouche, secrétaire

Coordonnatrices

Katie Bérubé
- Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC)

Nathalie Thibault
- Logistique des visites et des formations dans les collèges

Johanne Cloutier
- Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Agentes de recherche

Stéphanie Baron-Arguin[2]
Claire Branchaud
Corinne Côté
Evelyne Drouin
Isabelle Drouin[1]
Alla Mitriashkina
Marie Paré[1]
Claudia Pilote
Nancy Plamondon[3]
Anne-Marie Soulard

Administration et services

Normande Levesque
- agente d'information

André Boucher
- analyste en informatique

Nicolas Lacroix
- bibliotechnicien

Jean-François Bélanger
- opérateur en informatique

Nadine Desjardins
- technicienne en administration

Hélène Arsenault
- agente de secrétariat

Rita B. (Gomez) Whitt[3]
- agente de bureau

1. Personnel en prêt de service
2. Personnel en congé de maternité
3. Personnel occasionnel

Annexe II
Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs au 30 juin 2014

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Katie Bérubé
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bernier
Conseillère pédagogique en formation continue
Cégep de l'Outaouais

Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici

Josée Bouchard
Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional de Champlain

Christian Corno
Directeur des études
Collège Marianopolis

Marcel Côté
Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Sylvain Delisle
Vice-recteur
Université du Québec à Trois-Rivières

Hélène Dubois
Directrice de la recherche et de l'analyse
Office des professions du Québec

Jasmine Gauthier
Directrice des études
Cégep de Jonquière

Diane Gauvin
Directrice adjointe
Collège Dawson

René Gingras
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Suzanne Lahaie
Directrice adjointe à la Direction générale
Collège Montmorency

Vincent Larose
Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Pagé
Directeur des études
Collège Herzing

Francine Paquette
Directrice générale
Cégep Saint-Jérôme

Karine Provencher
Présidente du conseil d'administration
Cégep de Trois-Rivières

Robert St-Amour
Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Marianne St-Onge
Chargée de cours
Université Laval

Kurt Vignola
Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité depuis sa création à l'automne 2011 jusqu'à la fin du mois de mars 2014.

Comité consultatif sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés non subventionnés

Céline Durand
Présidente
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Evelyne Drouin
Agente de recherche
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Cégep Garneau

Daniel Fiset
Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep du Vieux-Montréal

Gilles Kirouac
Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon Saint-Pierre
Directrice des études
Collège international des Marcellines

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité de juillet 2013 jusqu'à la fin du mois de mars suivant.

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Benoît Dubreuil
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Cloutier
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rachid Bêche
Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Jules Bélanger
Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Florian Côté
Conseiller pédagogique en formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté
Directeur des études et directeur régional de l'Est du Canada
Collège CDI

Francine Forget
Consultante en formation
Lorraine St-Cyr
Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Josée Thivierge
Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

M. John Keyes, commissaire, a dirigé ce comité depuis sa création en avril 2010 jusqu'à la fin du mois de mars 2014. M. Michel Rouleau, directeur de la constituante du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, a siégé au comité jusqu'au 26 février 2014.

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014
(du 1er avril 2013 au 31 mars 2014)

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Belisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Normand W. Bernier
Directeur général
Collège Vanier

Denyse Blanchet
Directrice générale à la retraite
Collège Montmorency

Michèle Bouchard
Conseillère pédagogique à la retraite
Collège d'Alma

Michèle Comtois
Directrice des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Paulette Dupuis
Directrice des études
Cégep Garneau

Jean Gaudreau
Directeur adjoint des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Luce Goerlach
Directrice générale à la retraite
Collège de Maisonneuve

Malika Habel
Directrice générale
Collège de Maisonneuve

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Lucie Lahaie
Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques-André Plamondon
Professeur associé
ENAP

Kurt Vignola
Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Normand W. Bernier
Directeur général
Collège Vanier

Roger Bouchard
Directeur des études à la retraite
Cégep Lévis-Lauzon

Germain Bouffard
Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Vincent Camarda
Directeur des études
Collège André-Grasset

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Louis Côté
Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Daniel Delisle
Directeur des études
Collège Ellis campus de Drummondville

Lucie Lahaie
Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Karen Latour
Coordonnatrice de programme
Collège Marianopolis

Paul Lavoie
Directeur adjoint des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Bernard Legault
Conseiller à la gouvernance et à l'assurance qualité
Cégep André-Laurendeau

Johanne Myre
Directrice adjointe des études à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Johanne Renaud
Directrice des études
Collège Bart

Denis Rousseau
Directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Déborah Valdez
Directrices des services aux étudiants
Collège Héritage

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Rachid Bêche
Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Nadyne Bédard
Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Jules Bélanger
Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Johanne Bouchard
Présidente
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Lise Boyle
Conseillère pédagogique
Cégep John Abbott

Luc Carrier
Professeur assistant pédagogique
Collège April-Fortier

Brenda Gareau
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Luc Lafontaine
Directeur des opérations
Musitechnic Formation

Sylvie Lord
Conseillère spéciale du directeur général
Collège Vanier

Suzanne Métras
Conseillère pédagogique
Service du développement pédagogique et institutionnel
Cégep de Sainte-Foy

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Ghislaine Picard
Directrice des études
Campus Notre-Dame-de-Foy

Louis Pilote
Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Luce Poulin
Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Robert Quesnel
Conseiller pédagogique à la retraite
Collège Lionel-Groulx

Benoît Régis
Professeur de mathématiques
Cégep de Thetford

Michel St-Onge
Coordonnateur de l'enseignement à la retraite
Université du Québec à Chicoutimi

Lorraine St-Cyr
Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Marie-France Tassé
Directrice des études et du développement
Collège Inter-Dec

Annexe III
Comité de liaison

Membres du comité de liaison en 2013-2014

Membres du réseau collégial

Réjean Bergeron
Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Patrick Caron
Directeur de la formation continue
Cégep Saint-Laurent

Guy Côté
Directeur des études et directeur régional de l'Est du Canada
Collège CDI

Monique D'Amours
Directrice des ressources humaines
Cégep du Vieux Montréal

Viviane Fiedos
Directrice des affaires éducatives et de la recherche
Fédération des cégeps

Pierre L'Heureux
Directeur général
Association des collèges privés du Québec

M. Pierre Schetagne
Directeur général associé
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Marie-Christine Tremblay
Directrice des études
Collège La Salle

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Céline Durand
Présidente

Benoît Dubreuil
Commissaire

John Keyes
Commissaire

Richard Pigeon
Commissaire

Nathalie Savard
Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2013-2014

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord, en accord, en désaccord, tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé par chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées afin qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission

Au moyen d'un message et d'un lien apparaissant sur sa page d'accueil, les visiteurs du site Internet de la Commission ont été sollicités afin qu'ils répondent à un sondage anonyme en ligne.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2013-2014

Efficacité des plans stratégiques des cégeps (16 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (5)

[illegible]

Rapports définitifs (11)

[illegible]

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (11 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (6)

[illegible]

Rapports définitifs (5)

[illegible]

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés (7 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire

[illegible]

Rapports définitifs

[illegible]

Plans d'action institutionnels sur le traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission (4 rapports)

Établissements privés subventionnés (3)

[illegible]

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Plans d'action institutionnels reçus en 2013-2014 [4]

Établissements privés subventionnés [3]

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Collège Centennal	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; opération 2005-2008 en évaluation de programme (Sciences humaines)
Institut Teccart (2003)	Évaluation institutionnelle; plan de réussite; Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application; Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; évaluation institutionnelle; évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature); formation générale; Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; évaluation institutionnelle; Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

4.2 Suites satisfaisantes données en 2013-2014 [6]

Établissements publics

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
Cégep André-Laurendeau	1 recommandation levée en évaluation institutionnelle
Cégep de Saint-Hyacinthe	3 recommandations levées en évaluation institutionnelle; 1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Établissement privé subventionné

Établissement	Opération d'évaluation touchée
Institut Teccart (2003)	1 recommandation levée pour le Plan institutionnel de réussite 2011-2013

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université

Établissement	Opération d'évaluation touchée
Campus Macdonald	1 recommandation levée pour la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Plan d'action institutionnel de suivi des recommandations attendu [1]

Collège Vanier

Annexe VII

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2014

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002.

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

Processus d'évaluation terminé [51]

Établissements publics [35]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski**
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [16]

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial**/*
Collège Ellis campus de Drummondville**
Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
Collège Laflèche
Collège LaSalle**
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle**
École de musique Vincent-d'Indy**
École nationale de cirque**
Institut Teccart (2003)*
Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [14]

Établissements publics [11]

Collège d'Alma
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin**
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais**
Cégep de Sept-Îles**
Collège Vanier**

Établissements privés subventionnés [3]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici

Suites en cours d'évaluation à la Commission [7]

Établissements publics [6]

Collège Édouard-Montpetit**
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien**
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés [1]

Collège O'Sullivan de Montréal

2. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003
[8 établissements]

L'évaluation a touché dix-neuf établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et onze établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les neuf établissements offrant encore une formation collégiale au cours de l'année 2013-2014.

Processus d'évaluation terminé [7]

Collège CDI /Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation [1]

École du Show-Business : évaluation du programme *Agent de commercialisation* et application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour juin 2014.

3. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 3 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [81]

Établissements publics [57]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
- Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
- Centre d'études collégiales de Montmagny

Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka[9]
- Torah and Vocational Institute

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
- Cégep@distance (Rosemont)

Cégep de Saint-Félicien
- Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)

Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
- Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)

Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [18]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke*

9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant alors du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [6]

Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public [1]

Collège de Maisonneuve

Suites attendues [2]

Établissements publics [2]

Collège Édouard-Montpetit
Collège Vanier

4. Évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

Un astérisque identifie le collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [58]

Établissements publics [50]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [6]

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)[10]
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés [2]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public [1]

Collège de Maisonneuve

10. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel. Le traitement intégré des suites aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [45]

Établissements publics [26]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés [16]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaFlèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart*
Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [3]

Campus Macdonald*
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [18]

Établissements publics [18]

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission [4]

Établissements publics [4]

Collège Édouard-Montpetit
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Collège de Maisonneuve

Réévaluations à faire [2]

Établissements privés subventionnés [2]

Collège Ellis campus de Drummondville - janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Collège Ellis campus de Trois-Rivières - janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Évaluations reportées à une date ultérieure [3]

Établissements privés subventionnés [2]

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation des politiques institutionnelles et de leur application

1. Évaluation des PIEA et de leur application

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 (95 établissements)

[illegible]

[illegible]

Processus d'évaluation terminé [illegible]

[illegible]

Suites attendues [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

Approche intégrée du traitement des suivis des collèges

Collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel au 30 juin 2014

Établissements publics [3]

Établissements	[illegible]
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Techniques administratives
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle

Établissements privés subventionnés [3]

Établissements	[illegible]
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences humaines)
Institut Teccart (2003)	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Établissement	[illegible]
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Annexe VIII

Opérations complétées au 30 juin 2014

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Établissements privés non subventionnés

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics [51]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [10]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellins
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, les noms des établissements d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière et Collège de L'Assomption – sont retenus dans la présente liste.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

Annexe IX
Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique* 2007-2012 — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* — (2013)
- Approche intégrée du traitement des suivis des collèges — (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* — (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* — (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* — (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* — (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (Second edition 2009)*
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* — (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* — (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales* — (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* — (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* — (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* — (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation — (2000) The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *The Social Science Program* — (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the* Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and* Micro Computer Technology — (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* — (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* — (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)

Rapports synthèses

- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* — (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* — (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* — (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* — (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés* (2001-2002) — (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* — (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* — (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* — (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* — (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* — (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* — (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2012-2013

Autres publications

- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* — (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 (révisé en décembre 2013)* — version Web seulement
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* — (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* — (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
  Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec — (1997) Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – *Case Study Evaluating Programs of Study in* Québec — (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* — (2005)
- *À l'écoute des partenaires* — (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* — (2005)

Annexe X

Code de déontologie des membres de la Commission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant leur autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]
6. [illegible]
7. [illegible]

[illegible]

8. [illegible]
9. [illegible]
10. [illegible]

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. [illegible]
12. [illegible]
13. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]